CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E53642** **VALABLE JUSQU'AU** **08/02/2027**

ÉDITÉ LE 18/02/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/12/2001

Raison sociale : MAISON AMATO

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 17/12/2001

Capital : 8 000

22 RUE SOUS LA COTE
ZONE ARTISANALE
01450 PONCIN

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC BOURG EN BRESSE 2001 B 794

Siret : 440 389 179 00019

Téléphone : 04 74 37 24 01 **Fax :**

Portable : 06 22 69 64 85

Code NACE : 4399C

Responsabilité légale :
AMATO SÉBASTIEN CO-GÉRANT / AMATO RAPHAËL CO-GÉRANT

Numéro caisse de congés payés : 4300543-001-

Assurance Responsabilité Travaux :
GROUPAMA 177969570052

Assurance Responsabilité Civile :
GROUPAMA 177969570052

Site Internet : http://www.maison-amato.com

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/10/2025

E-mail : maisonamato@orange.fr

Effectif moyen : 10 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 124 029 **Tranche de classification :** CA4

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2111	Maçonnerie et ouvrage en béton armé (Technicité courante)	10	14/11/2023
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

18/02/2026 16:24

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.